

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 juin 2022

Délibération n° 2022-1164

Commission pour avis : **proximité, environnement et agriculture**

Commission(s) consultée(s) pour information : **développement solidaire et action sociale**

Commune(s) :

Objet : **Déploiement des conseillers en transition énergétique et écologique en santé (CTEES) - Subvention de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) - Convention pluriannuelle de financement 2022-2025**

Service : **Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie**

Rapporteur : Monsieur Philippe Guelpa-Bonaro

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Marion (pouvoir à M. Novak), Mme Fréty (pouvoir à M. Bub), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Georgel (pouvoir à Mme Popoff), M. Boumertit (pouvoir à M. Legendre), M. Corazzol (pouvoir à Mme Jannot), M. Kabalo (pouvoir à Mme Perriet-Roux), Mme Percet (pouvoir à M. Barla).

Conseil du 27 juin 2022**Délibération n° 2022-1164**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information : développement solidaire et action sociale

Commune(s) :

Objet : Déploiement des conseillers en transition énergétique et écologique en santé (CTEES) - Subvention de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) - Convention pluriannuelle de financement 2022-2025

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce rapport a pour objet d'approuver la mise en place d'une convention entre la Métropole de Lyon, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et l'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP) pour le financement des postes de 2 conseillers en transition énergétique et écologique en santé (CTEES).

Cette convention fait suite à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour le déploiement de conseillers en transition énergétique et écologique en santé pour lequel la Métropole a été désignée lauréate en décembre 2021.

I - Une Métropole plus sobre et responsable - Baisser de 20 % l'énergie consommée d'ici 2030

La Métropole est compétente en matière de soutien à la maîtrise de la demande en énergie et au développement des énergies renouvelables sur son territoire. Elle porte, dans ce cadre, une stratégie ambitieuse de transition énergétique et climatique.

La feuille de route de l'exécutif prévoit de réduire de 20 % les consommations d'énergies sur le territoire par rapport à 2013 et de porter à 17 % la part d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique métropolitain, à l'échéance 2026, soit une accélération des objectifs inscrits dans le plan climat air énergie territorial (PCAET) adopté par délibération du Conseil n° 2019-4006 du 16 décembre 2019 et le schéma directeur des énergies (SDE) adopté par délibération du Conseil n° 2019-3489 du 13 mai 2019. Ces objectifs contribuent à réduire de 43 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à l'année 2000.

II - Accompagner la réduction des consommations d'énergie du secteur médico-social - AMI CTEES

La Métropole est chef de file de l'action sociale et médico-sociale sur son territoire et est chargée de veiller à la cohérence du parcours des personnes âgées (PA) dépendantes et des personnes en situation de handicap (PH), en concertation avec l'Agence régionale de santé (ARS). Dans ce contexte, la Métropole mène des actions proactives sur les thématiques de la transition écologique et énergétique auprès des établissements médico-sociaux sous sa compétence.

Dans la continuité de ces actions, la Métropole a présenté, en novembre 2021, une candidature à l'appel à manifestation d'intérêt conseillers en transition énergétique et écologique en santé, lancé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, la direction générale de l'offre de soins (DGOS) et l'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux. Cet appel à manifestation d'intérêt vise à appuyer le déploiement d'un réseau de conseillers dédiés aux établissements de santé et d'accueil des personnes âgées dans les territoires, avec des aides financières jusqu'à 10 millions d'euros par an sur 4 années (2021-2024).

La Métropole a été désignée lauréate de cet appel à manifestation d'intérêt en janvier 2022. Sa candidature prévoit le recrutement de 2 conseillers en transition énergétique et écologique en santé.

III - Rôle et périmètre d'action des conseillers en transition énergétique et écologique en santé

Les conseillers en transition énergétique et écologique en santé travailleront, en premier lieu, avec 106 établissements du territoire souhaitant mettre en œuvre des actions d'amélioration de leur efficacité énergétique à court terme. Ces établissements se sont manifestés suite à une consultation organisée par la Métropole.

Il s'agit, plus précisément, de :

- 75 établissements médico-sociaux pour les personnes âgées,
- 31 établissements médico-sociaux pour les personnes en situation de handicap,

soit 33% des établissements autorisés sur le territoire de la Métropole et, au total, environ 507 000 m² de surface.

Les conseillers en transition énergétique et écologique en santé auront pour rôle de déployer une action proactive de la Métropole pour accompagner les établissements médico-sociaux dans la mise en place de leur politique de transition écologique et pour l'élaboration d'un plan d'actions visant à optimiser et suivre leur performance énergétique.

IV - Plan de financement

Les 2 postes seront financés par la direction générale de l'offre de soins et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, sur la période 2022-2024, dans le cadre d'une convention avec la Métropole proposée par les porteurs de l'AMI. Les aides seront dégressives sur la période de manière linéaire : 100 % la 1^{ère} année, 87,5 % la 2^{ème} année puis 75 % la 3^{ème} année. La convention proposée fixe, pour l'année 2022, le montant du financement attribué (129 032 € net de taxe) et fera l'objet d'avenants annuels pour les financements des exercices 2023 et 2024.

Cela impacte le budget de fonctionnement en recette pour un montant de 129 032 € net de taxe, à la charge du budget principal 2022. L'impact en recette sur les années 2023 et 2024 sera précisé dans le cadre d'un avenant annuel à cette convention ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le déploiement des conseillers en transition énergétique et écologique en santé,

b) - la convention pluriannuelle 2022-2025 à passer avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et l'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La recette** de fonctionnement en résultant, soit 129 032 € net de taxe en 2022, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 74 - opération n° 0P31O9694.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220627-284379-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 juin 2022 Date de réception préfecture : 30 juin 2022
